

Les étapes à suivre

1- Une première démarche sans frais : nous contacter au (450)266-4900 poste 234

Avant d'enclencher une procédure formelle de demande de révision, un responsable de l'évaluation est disponible pour discuter de votre dossier sans frais avec tout contribuable.

2- Pour instaurer une procédure formelle :

Il vous est loisible d'instaurer une procédure formelle, que vous ayez examiné préalablement ou non votre dossier d'évaluation.

Pour demander une révision administrative vous devez utiliser le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » que vous pouvez vous procurer à la MRC ou à votre municipalité.